

# Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mardi 22 juin 2021 à 14h30 à DAUPHIN

Mme Michèle BERTIN est désignée secrétaire de séance.  
Le quorum est atteint avec 30 délégués présents et 5 procurations, soit 35 voix.

### 1 – PARC D'ACTIVITES DE DAUPHIN – Marché de maîtrise d'Œuvre

Le président informe les élus que deux maitres d'œuvres ont répondu à l'appel d'offres et l'analyse des offres a révélé que le cabinet VERDI était le mieux disant. L'assemblée entérine le choix du maître d'œuvre.

### 2 – FINANCES

#### A. Prolongation d'un prêt relais

Afin de pouvoir assurer les investissements du budget déchets ménagers, un prêt relais de 600 000 € a été réalisé auprès du Crédit Agricole dans l'attente de la perception des subventions. L'assemblée décide à l'unanimité de prolonger ce prêt relais de 12 mois auprès du Crédit Agricole.

#### B. Transfert du FODAC

La commune de Redortiers a transféré sa subvention du FODAC à la Communauté. L'assemblée décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 12 900 € du FODAC pour des travaux de voirie d'un montant de 50 565 € HT.

### 3 – ECONOMIE – Bâtiment « La Filature » à MANE

La société locataire du bâtiment souhaite vendre son activité. Le bail doit se terminer à la fin de l'année 2021 et le futur acquéreur souhaite que la communauté s'engage à renouveler le bail en janvier 2022.

A l'activité de gymnastique prévue dans le contrat de location, il souhaiterait que la collectivité l'autorise à recevoir des professionnels du monde médical au tour du sport : kinésithérapeute, nutritionniste...

L'assemblée s'engage à l'unanimité à renouveler le bail et autorise des professionnels du monde médical à s'installer dans le bâtiment avec les autorisations nécessaires, toutefois l'extension des activités sollicitées par le repreneur sera examiné avec actualisation du loyer à partir de 2022.

### 4 – RIFSEEP

Le régime indemnitaire mis en place il y a 3 ans sur la communauté de communes doit être modifié de la façon suivante :

- Intégration des cadres d'emplois des éducateurs de jeunes enfants et des auxiliaires de puéricultures.
- Modification des montants maxima pour les attachés territoriaux et les rédacteurs territoriaux.
- Ajout d'un montant maximum pour les adjoints d'animation
- Et enfin, création d'un nouveau groupe dans la catégorie des adjoints techniques.

L'assemblée adopte à la majorité avec 31 voix pour et 4 abstentions les modifications du RIFSEEP.

Séance close à 16h00

Mane, le 23 juin 2021

Le Président de la Communauté de communes  
Haute-Provence Pays de Banon.



Jacques DEPIEDS